

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 633/20 relatif à la création d'un fonds communal pour le développement durable.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de Mesdames Melissa Margot, Rachel Miaz, Natacha Stucki ainsi que Messieurs Jean Périllard, Michel Maillefer, Jacques André Helfer et Bruno Vialatte s'est réunie le 16 septembre 2020 à 19 h à l'Hôtel de ville, en présence de Monsieur François Payot, accompagné de Madame Dominique Léglise, boursière.

En préambule, la commission souhaite remercier Monsieur François Payot et Madame Dominique Léglise pour leurs explications et leurs réponses apportées aux questions de la commission.

Pour rappel, le conseil communal, après acceptation de la motion a chargé la Municipalité d'étudier et d'établir un préavis, traité par une commission ad hoc, sur le développement durable comme souhaité par les motionnaires.

Contexte global et local

A ce jour, une mise en œuvre au niveau fédéral et regroupée sous le titre Agenda 2030, liste 17 objectifs (non cités ici). Le canton de Vaud en suivant les directives de la Confédération, via son unité de développement durable, a créé à l'intention des communes dix fiches pratiques. La commission à l'unanimité valide le principe de la création du fonds de développement.

En poursuivant, la commission a passé en revue les points 1 à 10 des directives. Elle a pu constater que la commune de Grandson suit pour une grande partie et par rapport à ses moyens le principe du développement durable.

Objectif d'un fonds pour le développement durable.

L'objectif s'inscrit dans une démarche de prise de conscience et de mise en place de solutions, même modestes pour répondre à l'urgence climatique.

Ce fonds destiné aux habitants et entreprises de la commune, les encourageant à des choix plus durables en termes d'impacts énergétiques, permettrait de compléter nos actions collectives.

D'autres communes comme Orbe, Yverdon-les-Bains et Giez ont fait le pas et le pratiquent sans difficulté particulière.

La commission trouve que l'on pourrait aller plus loin dans la démarche, mais que pour l'instant, il est déjà bien d'envisager la création de ce fonds.

Possibilités existantes de financement.

Après analyse des quatre possibilités, la commission après de vives discussions, valide, à la majorité, la proposition C d'alimentation du compte par une taxe sur le secteur électrique (LSecEI) de 0,3 ct au KW, qui permet aux communes de soutenir les énergies renouvelables, ce qui représenterait un montant annuel d'environ 43'000.-.

La commission, à la vue des finances communales actuelles et futures trouve que cette solution participative ne péjorera pas le budget communal.

Principe du fonds.

Le fonds pour le développement durable sera destiné aux ménages, aux PME et aux associations ayant leur siège juridique à Grandson. Les principes et les modalités de gestion du Fonds seront définies dans le règlement établi par la commission ad hoc. Le champ d'application des aides étant une compétence municipale, elles pourront être adaptées selon l'usage du fonds et l'évolution des besoins (possibilité de consulter la commission de l'énergie).

Une information détaillée sur l'utilisation du Fonds sera fournie annuellement selon le rapport de gestion de la commune. Les frais liés à l'administration du Fonds s'effectuera par un prélèvement maximum de 10% des recettes alimentant ce Fonds par l'administration communale.

La commission suggère qu'une évaluation tous les deux ans et non tous les cinq ans, serait préférable pour analyser ses effets et ses résultats et en décider sa poursuite ou son arrêt.

Impact sur les finances communales.

Au niveau des charges de fonctionnement, ce nouveau prélèvement de taxe sur les finances communales d'environ CHF 2'500.-- sera tout à fait acceptable pour notre budget.

La commission informe le Conseil Communal, qu'à la vue des paiements tardifs de la Romande Energie, ce Fonds ne pourra être complètement alimenté qu'à la mi 2022

Conclusion.

La commission soutient la création d'un Fonds communal pour le développement durable proposé par la Municipalité, considérant qu'elle répond à la demande du Conseil Communal.

La commission propose au Conseil Communal de soutenir le Préavis 633/20 par son acceptation des articles 1 à 3 dudit préavis.

Bruno Vialatte « rapporteur » 

Grandson, le 25.09.2020

Melissa Margot 

Rachel Miaz 

Natacha Stucki 

Jean Périllard 

Michel Maillefer 

Jacques André Helfer 